



## **TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS ET TOUTESUR TOUS ET TOUTES**

### **Conférence régionale de plaidoyer pour les droits des migrant.e.s dans la CEDEAO**

**Niamey, les 19 et 20 Octobre 2022**

#### **APPEL SYNDICAL DE NIAMEY**

L'USTN, la CGIL, Nexus, le CARISM Sénégal, l'UNSTB Bénin, l'ASNAM Mali, Le RSMMS et la CSI Afrique

- Rappelent les Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'Agenda 2030 notamment : l'ODD 8 « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi et un travail décent pour tous » ; l'ODD 10 « Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein » et l'ODD 17 « Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser » ;
- Considèrent que les 11 Conventions fondamentales de l'OIT ainsi que les conventions C97, C143, C181, C189, et celle de 1990 des Nations Unies doivent être ratifiées par tous les pays, membres de la CEDEAO.
- Affirment les avantages de la migration. Dans les pays de destination, et de transit, l'immigration peut contribuer à la hausse du PIB, nourrir l'innovation en apportant les nouvelles qualifications requises, et améliorer la performance des mécanismes nationaux de sécurité sociale et les travailleurs et travailleuses migrant.e.s peuvent intégrer la vie syndicale et sociale. Dans les pays d'origine, l'émigration soulage la pression consécutive au chômage et exerce une influence positive sur le pays d'origine, tant sur le plan économique (les envois de fonds pouvant représenter une part non négligeable du PIB dans certains pays) que sur le plan social, car les migrant.e.s reviennent au pays, riches de qualifications, de valeurs et idées nouvelles.
- Considèrent que les échanges en matière de bonnes pratiques migratoires entre structures syndicales et les autres acteurs engagés en faveur des migrant.e.s est indispensable à l'atteinte de nos objectifs.



1. Insistent pour que les syndicats soient associés à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en matière de migration de main-d'œuvre en impliquant les migrant.e.s eux-mêmes au travers de leurs organisations.
2. Ils exigent que les migrant.e.s bénéficient à tous moments depuis leurs départs à leurs installations dans les pays d'accueil d'une protection telle qu'elle est définie par les textes internationaux et rejettent toutes les politiques de criminalisation des migrant.e.s et de ceux qui les aident de façon bénévole. Cet objectif passe notamment par la possession pour tous les migrant.e.s de documents de voyages reconnus par tous les états où ils transitent ainsi que les pays de destination.

A la vue de cette déclaration générale, ils s'engagent dans le cadre de la libre circulation des migrant.e.s au sein de la CEDEAO à faire aboutir les actions suivantes :

| Niveau régionale -CEDEAO   |   |
|--|---|
| Recommandation   | Mise en œuvre   |
| Impliquer les syndicats dans la révision du PMM et demander que les syndicats soient accrédités pour être dans la délégation officielle au forum international de la migration lors de sa révision tous les 4 ans.     | CSI Afrique avec ses points focaux, en collaboration avec l'OTA, ATUMNET et RSMMS |
| Faire le suivi des accords bilatéraux entre les pays de l'Afrique entre eux et ceux des autres pays.   |   |
| Associer les syndicats dans l'observatoire régional pour la migration de la CEDEAO et le MIDWA, (Organe gouvernemental du dialogue sur la migration dans l'espace CEDEAO), dans un climat d'unité syndicale africaine. |   |
| Organiser un échange régional de façon régulière afin de débattre des pratiques des différences plateformes multi-acteurs nationales pour le soutien des migrant.e.s   |   |
| Recommandations spécifiques pour les pays de la CEDEAO au niveau national et régional  | Les organisations syndicales du Niger, Mali, Burkina, Sénégal                     |
| Mener des campagnes pour la ratification et la transposition des conventions de l'OIT 143, 97 et 189 et P29 dans les espaces du dialogue social.   |   |

|   |  |
|---|--|
| Développer des programmes ciblés pour syndiquer les travailleurs migrant.e.s dans les structures syndicales correspondant à leurs secteurs professionnels ou en leur qualité de migrant.e.s   |  |
| Mobiliser des ressources nationales afin d'étendre la couverture de la protection sociale pour les travailleurs et travailleuses dans l'informel ainsi que tous les migrant.e.s   |  |
| Instaurer la portabilité des droits et la reconnaissance des compétences des travailleurs et travailleuses migrant.e.s, qu'ils soient en situation régulière ou irrégulière   |  |
| Réaliser une Harmonisation des documents d'identité équivalents et attribués à tous les ressortissants des pays de la CEDEAO et qui permettent, de séjourner et d'occuper un travail décent dans l'espace de la CEDEAO.               |  |
| Développer des observatoires nationaux concernant les violations des droits humains, et notamment les droits du travail faites aux travailleurs migrant.e.s afin de saisir les autorités compétentes et d'assurer un suivi en justice |  |
| Mettre en place des centres nationaux d'information et d'orientation des migrant.e.s.   |  |



## **Conférence régionale de plaidoyer pour les droits des migrant.e.s dans la CEDEAO**

**Niamey, les 19 et 20 Octobre 2022**

### **Concept note**

Les migrations internationales animent une dynamique de régionalisation aux réseaux multiples qui imbriquent les dimensions locales et les circulations globales. Il s'agit de mobilités multiples qui parcourent cet espace dont , au fil des crises humanitaires annoncées par l'Europe , on a tendance à oublier.

Si l'Afrique est objectivement un continent en mouvement, cela ne signifie pas forcément que tout.e.s les Africain.e.s vont en Europe. Un aspect préliminaire, qui n'est presque jamais mentionné est , qu'en Afrique aussi, une migration interne au sein du même continent prévaut. En Asie comme en Europe et en Afrique, la plupart des migrant.e.s internationaux se déplacent également à l'intérieur du même continent. Selon les données de l'OIM, en 2019, plus de 21 millions d'africain.e.s vivaient dans un autre pays africain, une augmentation significative à partir de 2015, alors qu'environ 18,5 millions d'africain.e.s vivaient dans la région. Le nombre d'africain.e.s vivant dans différentes régions a également augmenté au cours de la même période passant d'environ 17 millions en 2015 à près de 19 millions en 2019.

La grande majorité des migrant.e.s en Afrique de l'Ouest est occupée dans l'économie informelle, soit pour des raisons contextuelles liées à la situation générale du marché du travail des pays subsahariens soit pour une sorte d'invisibilité qui les concerne, victimes de tracasseries et d'autres violations de droits. Le soutien au travail décent devient essentiel pour le développement des pays d'origine, de transit et de destination des migrations.

Les migrant.e.s sont victimes de travail forcé et de traite, vue leur condition fragile dans les pays de transit et destination. Bien que le traité révisé de la CEDEAO garantit la liberté de circulation, au contraire la politique d'externalisation des frontières de l'UE provoque des vraies situations d'exploitation des migrant.e.s qui vivent des situations de criminalisation.

L'étude "SYNDICATS ET MIGRATIONS DANS L'AFRIQUE DE L'OUEST : PROBLÈMES, DÉFIS, PROPOSITIONS POUR UN AGENDA SYNDICAL. Les cas du Mali, du Niger et du Sénégal", réalisé au cours de l'année 2021 veut stimuler le dialogue social, le débat et la prise de décisions des institutions nationales et de la CEDEAO pour identifier les objectifs, la stratégie et la feuille de route partagés pour arriver à établir un fort



processus de dialogue social régionale, dans le cadre de la migration circulaire de travail au sein de l'espace communautaire de la CEDEAO.

L' Agenda 2030 du développement durable reconnaît pour la première fois la contribution que la migration peut apporter au développement durable dans toutes ses dimensions. La migration est en fait une question transversale, pertinente pour tous les ODD et la plupart de leurs cibles. Une gouvernance et des politiques de migration adéquates permettent à la migration de libérer son plein potentiel et d'apporter des avantages de développement importants aux pays d'origine et de destination.

Le Capital Humain reste au cœur de la Vision 2050 de la CEDEAO, car il constitue une stratégie et une composante indispensable à la croissance économique de la communauté mais aussi , en appliquant cette stratégie , les pays auront une main d'œuvre mieux formée et en meilleure santé tout en favorisant ainsi leur productivité et croissance dans la décennie à venir.

La Conférence va contribuer à atteindre les objectifs suivants :

- renforcement du dialogue social
- renforcement du rôle de la société civile et notamment des syndicats en tant que organisations démocratiques pour une gouvernance participative des processus sociaux et politiques
- discussion de lois, politiques et mesures adéquates au niveau de la CEDEAO et des pays concernés sur les droits relatifs à la mobilité humaine
- meilleure application du droit à la mobilité, du travail décent et de la protection sociale.